

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin 2024, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 7 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

**Présents :** Mme TOUZEAU, MM. BONHOMME, MAGNIN, Mmes FERRANDON, LAVEDIAUX, MM. PINGUET, LABREURE, Mmes PARISSÉ, WEGRZYN, DOS SANTOS et MM. BARLAND, MINY formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :** Mme ROUSSILLON,

**Absents :** M. LIMOGES et Mme LEFEBVRE

Madame FERRANDON a été nommée secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

**Remise gracieuse sur charges locatives du 3 rue Lamartine :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide la remise gracieuse de 5 125,31 € sur les charges récupérables 2023, suite à une augmentation de 11 086,98 € (226%) et l'étalement de la régularisation sur 6 mois.

**Admission en non-valeur :**

Sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif du 22 avril 2024, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur de 4 titres de recettes pour un montant total de 151,44 euros.

**Acquisition de terrain 8 rue Gambetta :**

Le Conseil Municipal décide l'acquisition, à l'unanimité, au prix de 11 000 euros, des parcelles AH 121, AH 122 et AH 137 au 8 rue Gambetta. Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

**Adhésion au service de mise à disposition de la secrétaire de mairie itinérante :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion au service de mise à disposition de la secrétaire de mairie itinérante du Centre de gestion de l'Allier pour pallier à l'absence de secrétaire si besoin.

**Nouvelle tarification cantine :**

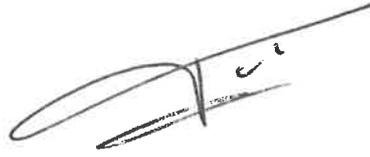
Les tarifs des repas fournis par STB augmentent de nouveau au 1<sup>er</sup> septembre 2024 de 3.25%. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de répercuter cette augmentation sur le prix facturé par la Commune et de maintenir les modalités de facturation sur cinq périodes.

**Questions diverses :**

- M. Magnin souhaite mentionner que les associations ayant des montants à zéro ne voulaient pas bénéficier de subvention pour l'année 2024 (séance du 4 avril 2024).
- Une information est donnée concernant une enseignante de l'école primaire : Mme Barland Arbre est mutée à l'école primaire de Villefranche d'Allier.
- Les problèmes aux vestiaires sur la pompe de relevage ont été réglés sans engendrer de frais pour la commune.

- Les caniveaux et les avaloirs sont à nettoyer route de Commentry.
- Les chemins sont en mauvais état, après ce printemps particulièrement pluvieux.
- Une maison 3 rue de la République est en mauvais état, peut-être envisager une procédure de péril.

Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a few small marks.